



AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare du Nord (75010)

La convention d'occupation signée le 24 mai 2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société LAGARDERE TRAVEL RETAIL France pour une durée de 6 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité de Restauration a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 25 août 2026.

Cet avenant, dont l'objet est de résilier l'occupation de l'emplacement à usage de réserve durant les travaux en gare, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.